

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Conformément à l'article 14 des statuts, je vous invite à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de GR La Pointe, association Loi 1901 affiliée à la FF de randonnée sous le n° 5702, suivie d'une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra à la salle Guy Lartigue de Grayan et l'Hôpital.

Le jeudi 25 novembre 2021 à 10h00

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

- Emargement de la liste des présents et vérification des mandats.
- Rapport moral présenté par le président.
- Rapport financier 2020/2021 présenté par le trésorier.
- Budget prévisionnel 2022/2023
- Bilan financier des voyages
- Sorties et voyages saison 2021/2022
- Cotisation 2022/2023
- Election des membres du conseil d'administration.

Les membres désirant présenter leur candidature doivent se manifester dès maintenant.

En outre, tous les documents nécessaires à votre information (rapport du conseil sur les activités écoulées, le compte de résultat de l'année 2020/2021 et toutes les pièces comptables) sont tenus à votre disposition sur le site de GR La Pointe.

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

- Modification de plusieurs points sur les statuts.
- Ajout d'un article concernant la mise en sommeil

En cas d'empêchement, vous pourrez vous faire représenter par un autre membre de GR La Pointe muni d'un pouvoir régulier, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de deux mandats.

Je vous rappelle que, par application des articles 14 et 15 des statuts, les résolutions proposées sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

En vertu de l'article 14 des statuts, seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'assemblée générale.

Amicalement.

Fait à Grayan et l'Hôpital, le 01 novembre 2021

Le président

Pierre TEMPEZ

Si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire du jeudi 25 Novembre 2021, veuillez trouver ci-dessous une procuration

POUVOIR

Je soussigné (e)

Mr/Mme donne pouvoir à

Mr/Mme

Pour me représenter aux deux assemblées générales ordinaire et extraordinaire de GR La Pointe afin de délibérer et de prendre part au vote en mes lieu et place sur les questions portées à l'ordre du jour.

Fait à Le

Signature